

## Compte rendu de séance

### Séance du 7 Avril 2017

L'an 2017 et le 7 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de MONDREVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BAZIRE Jacques, le Maire.

**Présents :**

M. BAZIRE Jacques, Maire.

Mmes : HERVE Isabelle, LIBERAT Geneviève.

Mrs : BELLON Loïc, BOURGEOLET Benoist, COLLET Géraud, COLLIN Sylvain, ROBERT Grégory.

**Excusé :** M. GUILLEMET Pascal.

**Absent :** M. DESCHAMPS-KLEIN Mathias.

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil Municipal : 10
- Présents : 8

**Date de la convocation :** 30/03/2017

**Date d'affichage :** 12/04/2017

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture de Versailles

Le : 14/04/2017

Et publication ou notification

Du : 09/05/17

**A été nommé secrétaire :** M. COLLIN Sylvain

\*\*\*\*\*

**Objets des délibérations**

#### SOMMAIRE

2017040701 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2016 ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2016

2017040702 - AFFECTATION DU RÉSULTAT COMMUNE 2016

2017040703 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2017 ET DES TAXES LOCALES DIRECTES DE 2017

2017040704 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2017

2017040705 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2016 ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2016.

2017040706 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2017.

2017040707 - VOTE DU TAUX DE LA TAXE ASSAINISSEMENT 2018.

2017040708 - INDEMNITÉS DES ÉLUS

\*\*\*\*\*

**2017040701 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2016 ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2016**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Loïc BELLON, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif Commune de l'exercice 2016 dressé par M. Jacques BAZIRE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, les décisions modificatives de l'exercice considéré et le compte de gestion de M. le Percepteur de Longnes, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses.....284 836.45 €  
Recettes.....271 778.42 €  
Dont 177 361.52 € d'excédent 2015 reporté  
**Soit un excédent de fonctionnement de.....164 303.49 €**

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses.....222 967.41 €  
(Restes à réaliser dépenses 293 751.47 €)  
  
Recettes.....178 410.94 €  
Dont 158 717.07 € d'excédent 2015 reporté  
(Restes à réaliser recettes 153 150.00 €)  
**Soit un excédent d'investissement de.....114 160.60 €**

**SOIT UN EXCEDENT TOTAL DE 278 464.09 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote décide :

- **d'approuver** le compte de gestion 2016 de M. le Percepteur de Longnes identique au Compte Administratif 2016
- **d'arrêter** les résultats définitifs du compte administratif 2016 tels que résumés ci-dessus.

*A l'unanimité (pour : 7 - contre : 0 - abstentions : 1)*

**2017040702 - AFFECTATION DU RÉSULTAT COMMUNE 2016**

**Le Conseil Municipal,**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,
- constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	164 303.49 €
Un excédent d'investissement de	114 160.60 €
Des restes à réaliser dépenses de	293 751.47 €
Des restes à réaliser recettes de	153 150.00 €
Soit un besoin de financement de	26 440.87 €

**Décide** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation en réserve (1068) en investissement :	26 440.87 €
- Affectation à l'excédent reporté (ligne 002)	137 862.62 €

*A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)*

**2017040703 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2017 ET DES TAXES LOCALES DIRECTES DE 2017**

Après lecture des propositions de Monsieur le Maire, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **vote et décide** :

- **d'arrêter** le Budget Primitif de l'exercice 2017 à la somme de :
- **377 172.62 € pour les dépenses et les recettes de fonctionnement**  
**Dont 137 862.62 € d'excédent 2016 reporté**

Pour assurer cet équilibre, 129 611.00 € de contributions directes ont été votées. Les

Taux des taxes s'établissent comme suit :

- Taxe d'habitation :	8.60 %
- Taxe foncière bâti :	9.30 %
- Taxe foncière non bâti :	39.90 %

- **412 232.65 € pour les dépenses et les recettes d'investissement**  
**Dont 114 160.60 € d'excédent 2016 reporté**  
**Dont 293 751.47 € de restes à réaliser en dépenses**  
**Et 153 150.00 € de restes à réaliser en recettes.**

*A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)*

#### **2017040704 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2017**

Vu le vote du budget primitif 2017 de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote et décide :

- de répartir le compte 6574 subventions de fonctionnement comme suit :
 

- A.S.L.M.	500.00 €
- Sapeurs-Pompiers	100.00 €
- CIPAM	399.00 €
- Fondation du Patrimoine	50.00 €
- Anciens Combattants	150.00 €
- BSL Bréval Sports et Loisirs	200.00 €
- Aux Arts Etc. (Méli Mélognes)	100.00 €
- Delos APEI 78	200.00 €
- FCPBL	100.00 €

*A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)*

#### **2017040705 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2016 ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2016.**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Loïc BELLON Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif Assainissement de l'exercice 2016 dressé par M. Jacques BAZIRE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, les décisions modificatives de l'exercice considéré et le compte de gestion de M. le Percepteur de Longnes, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

##### **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses	16 372.78 €
Recettes	97 584.90 €
Dont un excédent de 45 281.70 €	

**Soit un excédent de fonctionnement de 81 212.12 €**

##### **INVESTISSEMENT :**

Dépenses	3 050.00 €
Recettes	46 828.84 €
Dont un excédent de 46 828.84 €	

**Soit un excédent d'investissement de 43 778.84 €**  
**SOIT UN EXCEDENT TOTAL DE 124 990.96 €**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **vote décide** :

- **d'approuver** le compte de gestion 2016 de M. le Percepteur de Longnes identique au Compte Administratif 2016
- **d'arrêter** les résultats définitifs du compte administratif 2016 tels que résumés ci-dessus.

*A l'unanimité (pour : 7 - contre : 0 - abstentions : 1)*

#### **2017040706 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2017.**

Après lecture des propositions de Monsieur le Maire, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **vote et décide** :

- **d'arrêter** le Budget Primitif du Budget ASSAINISSEMENT de l'exercice 2017 à la somme de :
  - **110 158.12€** pour les dépenses et les recettes de fonctionnement  
Dont 81 212.12 € d'excédent 2016 reporté.
  - **56 516.84 €** pour les dépenses et les recettes d'investissement  
Dont 43 778.84 € d'excédent 2016 reporté.

*A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)*

#### **2017040707 - VOTE DU TAUX DE LA TAXE ASSAINISSEMENT 2018.**

Monsieur le Maire rappelle le budget 2016 et les prévisions budgétaires pour 2017 du budget assainissement pour le lissage du taux de la taxe d'assainissement.

Monsieur le Maire propose, pour le budget 2018 de maintenir le taux comme l'an passé à 1.75 € le m3 d'eau consommée hors redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et décide :

- de maintenir le taux de la taxe d'assainissement 2018 à 1.75 € le m3 d'eau consommée hors redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

*A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)*

#### **2017040708 - INDEMNITÉS DES ÉLUS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;  
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Considérant l'arrêté n° 2014/0301 de délégation aux Adjoints

Considérant que la population de Mondreville est inférieure à 500 habitants

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote et décide :**

- **de fixer** le montant des indemnités de fonction de Maire pour l'exercice effectif à 17 %
- **de fixer** le montant des indemnités de fonction d'Adjoints au Maire pour l'exercice effectif à 6.60 % de l'indice brut 1015.

*A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)*

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Terrain du Limousin**

Au chemin du Limousin, un feu, prévenu par la Gendarmerie de Bréval.

Nettoyage du terrain à prévoir pour ensuite le mettre à la vente soit les 800 m2 pour 100 000 €

### **Travaux Église**

Plus de pierre de taille prévue, il faut déposer les 5 vitraux.

Maître Verrier n'aura pas fini pour le 14/07/17.

Le compteur de l'église en monophasé est à remplacer en triphasé, Monsieur le Maire a prévenu Enedis et attend des nouvelles de Direct Energie.

### **Eau**

Les tarifs ne bougent pas cette année.

Le SIAEP Oulins disparaîtra en 2020.

### **Maison à vendre**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Tribunal d'instance demande si la Commune souhaite préempter sur une maison à Mondreville.

Plantation des charmilles pour la haie au local technique, Monsieur Bazire remercie Gilles Margueron, Loïc Bellon et Benoist Bourgeolet pour leur aide.

### **PLU**

Le PLU se termine, des modifications sont prévues notamment l'abandon du projet de la salle des fêtes.

Maintenant, nous attendons des nouvelles du Cabinet Forteau pour le rapport définitif à présenter au Conseil Municipal pour accord.

## **TOUR DE TABLE**

### **B. Bourgeolet**

Les avaloirs sont mal nettoyés aussi il faudrait remettre du ciment au 12 Rue de la Libération.

Les fossés, l'eau s'écoule mal devant chez M. Laisné au 8 Rue Mathieu Le Coz à La Noue.

### **I. Hervé**

La camionnette située au local technique ne fonctionne plus, aussi nous cherchons une solution pour son utilisation.

Des ordures ont été brûlées à La Noue.

Il manque un éclairage à La Noue, dernière maison.

### **G. Collet**

Les enrobés ne tiennent pas sur la route de La Noue en direction de Longnes, il y a régulièrement des trous sur la chaussée appelés plus communément "nids de poules".

Il serait souhaitable de prévenir Longnes, même si la CCPH gère cela.

Au local technique, il y a également des trous sur la route et le chemin à cause du car scolaire qui se gare là.

Chasse aux œufs, moins d'enfants que l'an dernier à cause des vacances scolaires.

Le vote du budget SIVOS est prévu demain le samedi 8 avril à 10h30.

Pas d'augmentation particulière pour les Communes.

A La Noue, il est signalé que les Parcs et Jardins ont passé la tondeuse en semaine vers 8h aussi il est rappelé les horaires pour les tontes à savoir :

- 8h30-12h / 14h30-19h30 en semaine,

- 9h30-12h / 15h-19h le samedi,

- 10h-12h les jours fériés.

### **S. Collin**

Réunion le 27/03/17 Sicoren participation de la Commune 3938 €.

Organisation Carnaval, Sylvain remercie Benoist, Geneviève et Géraud ainsi que le Personnel du SIVOS pour la confection de Monsieur Carnaval sur le temps des NAP.

Un grand merci à tous les participants.

L'étuve, le réchauffe plats a un faux contact.

**L. Bellon**

Monsieur Bellon demande à nouveau une formation sur le budget.

Les élus peuvent obtenir des formations.

**G. Liberat**

Sortie théâtre 45 places pour aller voir "C'est encore mieux l'après-midi".

Séance levée à: 0:07

En mairie, le 09/05/2017

Le Maire,

Jacques BAZIRE

J. BAZIRE		L. BELLON	
B. BOURGEOLET		G. COLLET	
S. COLLIN		M. DESCHAMPS-KLEIN	Absent
P. GUILLEMET	Excusé	I. HERVÉ	
G. LIBÉRAT		G. ROBERT	